

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSULTATION ÉCRITE DU 5 AVRIL 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022/07 : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DE L'AGENCE DE L'EAU

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse :

- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles R.213-32, R213-39 à R.213-41
- Vu sa délibération n°2020/38 du 4 décembre 2020 adoptant le 11^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse adapté des mesures relatives au plan d'accélération 2021 et au plan France Relance,
- Vu sa délibération n°2021/32 du 2 décembre 2021 portant adoption du 11^{ème} Programme d'intervention révisé après avis conforme du Comité de bassin,
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence de l'eau,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

d'adopter le rapport d'activité de l'Agence de l'eau pour l'année 2021.

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau



Marc HOELTZEL

La Présidente
du Conseil d'administration



Josiane CHEVALIER